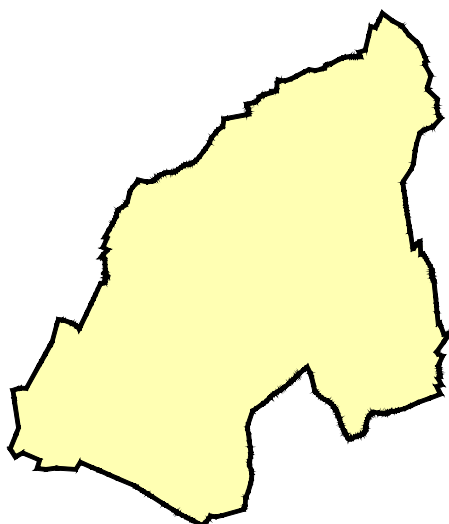


COMMUNE DE CHATEAU-RENARD (45)

Plan Local d'Urbanisme

LISTE DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

Objet	Date
Approuvé le	4 juin 2014
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire communal de **Château-Renard** sont énumérées ci-après :

Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux

📄 (Fiche A4)

L'ouanne, les autres cours d'eau non domaniaux.

Servitudes de passage de 6 mètres de largeur le long de ces cours d'eau. Les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Eau, Environnement et Forêt, 131 rue du faubourg Bannier - 45042 Orléans cedex.

Servitudes relatives aux monuments historiques

📄 (Fiche AC1)

Manoir du Grand-Courtoiseau (commune de Triguères) : plate-forme et les murs, les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments édifiés autour de la cour centrale ; parcelle cadastrée section ZY n° 52: inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 19 juillet 2001.

Périmètre de protection de 500 m intéressant le territoire de Château-Renard.

Eglise : clocher et porte principale – classée monument historique les 21 février 1914 et par décret du 22 janvier 1926.

Ruines de l'ancien château : classées monument historique le 14 octobre 1911.

Château de la Motte : façades et toitures, douves et pont : classé monument historique le 15 mars 1945.

Maison du XV^e siècle à l'angle des rues de Berry et de l'école: classée monument historique le 23 septembre 1911.



Maison des Notaires au 53 place de la République : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 28 septembre 2004.

Maison dite "l'île du Canada" au 34 rue Paul Doumer: inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 5 octobre 2004.

Le service gestionnaire est la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans Cédex 1.

Servitudes relatives à la zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

📄 (Voir plan et cahier de prescription annexés)

Z.P.P.A.U.P. approuvée par arrêté préfectoral du 11 septembre 1998

Réglementation spécifique à l'intérieur de chaque secteur défini.

Le service gestionnaire est la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans Cédex 1.



Vue du centre-bourg

Servitudes relatives à la protection des eaux souterraines

📄 (Fiche AS1)

Forage de l'Erable.

Arrêté préfectoral du 18 mars 1997.

Réglementation spécifique à l'intérieur des différents périmètres de protection.

Le service gestionnaire est la Délégation Territoriale du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre, 131 rue du Faubourg Bannier, BP 74409 - 45044 Orléans cedex 1.

dd/11/yy

Servitudes relatives au transport d'hydrocarbures liquides

📄 (Fiche I1)

Réseaux de l'oléoduc Saint Firmin des Bois - Amilly.

Le service gestionnaire est ZAZA ENERGY FRANCE , ''Les Raignaults''
45220 Triguères.

Servitudes relatives aux abords du cimetière

📄 (Fiche INT 1)

Cimetière transféré.

Servitudes non-aedificandi et relatives au puits dans un rayon de 100 m autour de ce cimetière.

Le service gestionnaire est la mairie.

Servitudes relatives aux installations sportives

📄 (Fiche JS1)

Installations sportives publiques ou privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.

Protection de ces équipements et de leur affectation.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, 131, rue du faubourg Bannier 45042 Orléans-Cédex.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

📄 (Fiche PPRI)

P.P.R.I. de la Vallée de l'Ouanne.

Arrêté préfectoral du 21 juin 2011.

Réglementations spécifiques à l'intérieur des zones A et B définis et en fonction des différents aléas d'inondation.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Loire, Risques et Transports, 131 rue du Faubourg Bannier, 45042 Orléans-Cédex.

Servitudes relatives au chemin de fer

 (Fiche T1)

Ligne Montargis-Sens.

Servitudes applicables aux terrains riverains du domaine ferroviaire.

Le service gestionnaire est la Société Nationale des Chemins de Fer Français, région Sud-Est, Agence Immobilière Régionale, 87 rue du Charolais, 75012 Paris-Cédex 12.

DDT/SUA Novembre 2012

dd/11/yy